

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Conne, Diego Esteban, Anne Marie von Arx-Vernon, Marjorie de Chastonay, Pablo Cruchon, Marc Fuhrmann, Florian Gander, Jean-Marc Guinchard, Xhevrie Osmani, Alexandre de Senarclens, Paloma Tschudi, Alberto Velasco, Rolin Wavre, Raymond Wicky

Date de dépôt : 19 mars 2019

Proposition de motion

Concept sécurité CEVA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la mise en service du réseau ferroviaire Léman Express sur la nouvelle ligne CEVA (ligne Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse) prévue le 15 décembre 2019 ;
- le rapport du 27 novembre 2018 de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de M. François Baertschi & Co : *Protégeons les Genevois de la criminalité véhiculée par le CEVA* (M 2500-A) ;
- la réponse du Conseil d'Etat du 22 février 2017 à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : *CEVA : quid de la sécurité ?* (QUE 577-A) ;
- le rapport du Conseil d'Etat du 11 mars 2015 au Grand Conseil sur la motion de M^{me} Lydia Schneider & Co : *Le CEVA à quel prix salarial et de sécurité ?* (M 2146-A) ;
- le manuel de projet « Organe de Sécurité » CEVA 2014-2019 du 14 octobre 2015 ;
- les travaux du comité et de l'organe de sécurité civile franco-suisse du CEVA, constitués le 30 septembre 2015 ;
- la convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la modernisation et l'exploitation de la ligne ferroviaire d'Annemasse à Genève conclue le 19 mars 2014,

invite le Conseil d'Etat

à présenter un rapport :

- sur l'avancement des travaux du comité et de l'organe de sécurité civile franco-suisse du CEVA ;
- sur le dispositif sécuritaire franco-suisse prévu, notamment sur la manière avec laquelle la sécurité et la sûreté du réseau ferroviaire Léman Express, et plus spécifiquement la liaison ferroviaire CEVA, seront garanties.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dès le 15 décembre 2019, le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe, le Léman Express, circulera sur la nouvelle liaison CEVA et reliera 45 gares sur 230 km de lignes.

A réitérées reprises, notre Grand Conseil s'est soucié des questions de sécurité et de sûreté posées par ce nouveau réseau ferroviaire, que ce soient celles liées aux conditions de travail sur les chantiers, celles liées au nombre élevés d'usagers attendus et de sa croissance prévisible, que celles plus spécifiquement liées aux incivilités, délinquance et criminalité.

Dans le cadre de leurs travaux sur la proposition de motion 2500 – qui ne ciblait que les risques criminels – les membres de la commission judiciaire et de la police se sont intéressés plus largement aux questions de sécurité et de sûreté dans leur ensemble et se sont notamment demandé comment et avec quels moyens seront garanties la sécurité civile et sanitaire, la sécurité publique, quel sera le processus de gestion des incidents d'exploitation, comment fonctionneront les communications, quel sera l'usage de la vidéo-protection, etc.

Les commissaires ont donc décidé unanimement de proposer une motion de commission qui demande au Conseil d'Etat quel est le dispositif sécuritaire prévu, en France et en Suisse, dès le jour de la mise en service de ce nouveau réseau ferroviaire.

Compte tenu de l'importance de ces aspects sécuritaires, pour Genève et sa région et pour les futurs usagers du Léman Express, les membres de la commission judiciaire et de la police vous demandent, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette proposition de motion.